

Vos élus CFE CGC se battent pour faire  
respecter et progresser  
le droit des femmes  
chez Compass Group France



Journée  
INTERNATIONALE  
DES DROITS DES  
Femmes



**Aujourd'hui... les femmes sont à l'honneur**

**Le respect du principe d'égalité de traitement entre les  
femmes et les hommes est FONDAMENTAL !  
STOP A LA DISCRIMINATION !**

**Même niveau de responsabilités, de formations, d'expériences professionnelles  
et de compétences mises en œuvre**

Selon le dernier accord égalité hommes / femmes :

**La rémunération doit être identique entre femmes et hommes concernés**

En cas de situation identique, si un écart de rémunération est constaté, il devra être analysé par la direction afin d'en comprendre les raisons.

**En l'absence de justification objective sur la base de critères professionnels,  
une action spécifique de rattrapage salarial sera engagée par l'entreprise en  
faveur de la salariée.**

L'entreprise s'engage également à accorder une attention particulière aux emplois en  
voie de féminisation afin de reconnaître l'égalité des droits entre les femmes et les  
hommes notamment en matière de salaire.

**Un nouvel accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et  
les femmes vient d'être négocié et est en cours de signature par les  
organisations syndicales donc pas applicable à date.**

**La CFE CGC a signé cet accord**

**Mesdames, vous vous sentez concernées ?**

**Contactez un représentant CFE-CGC pour vous aider à faire valoir vos droits.**

